Publié depuis 1982 par :
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

CONTACT

MARS 2021
Vol. 39
No 9
ISSN 0830 0084

Mot du maire

Un projet-pilote de transport collectif

Comme vous avez pu l'apprendre par nos différents moyens de communication, nous aurons à compter du 1er mars un service de transport collectif à St-Anaclet. Au cours des dix dernières années, nous avons fait des sondages et des études afin d'évaluer les besoins de notre communauté pour un tel service. La dernière étape de cette évaluation est un projet-pilote d'une durée d'un an afin de donner la chance aux anacloises et anaclois de nous faire connaître leurs réels besoins.

Le transport collectif qui sera disponible à partir du 1er mars est donc un projet-pilote de 12 mois. Le service est offert du lundi au vendredi, matin et soir, c'est-à-dire qu'il permet à nos citoyennes et citoyens de se rendre à Rimouski le matin (départ de St-Anaclet à 7 h 30) et de revenir le soir (départ de Rimouski à 16 h 45). Le transport est assuré par Taxis 800 et tous les déplacements doivent être réservés en ligne ou par téléphone. Le service de réservation est assuré par la MRC de Rimouski-Neigette, qui opère déjà un service de transport collectif pour les autres municipalités rurales du territoire.

Pour toutes informations, rendez-vous à **transportrn.ca** ou contactez le **418-724-5155.**

Le conseil municipal est très fier de pouvoir offrir ce nouveau service destiné tant aux étudiants, aux aînés, qu'aux jeunes familles qui souhaiteraient avoir une seule voiture. Les tarifs sont conçus pour favoriser la plus grande accessibilité possible au service, variant entre 1,62 $ et 5,00 $ par déplacement. Nous comptons sur votre collaboration pour faire l'expérience de ce service et ainsi contribuer à le rendre possible à plus long terme.

Francis St-Pierre, maire

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers
Poste n°1 Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5 Monsieur David Leblanc
Poste n°6 Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Télécopieur	418 723-0436
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389

-Courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 1er février 2021

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Denis Bernier qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 490-2020 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

Les élus municipaux déclarent l'engagement du conseil municipal envers le mouvement initié par l'Union des Municipalités du Québec *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie*. (RÉS. 2021-02-11)

Les élus municipaux appuient le Recensement de 2021 et encouragent tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. (RÉS. 2021-02-12)

Les élus municipaux autorisent une aide financière à des organismes dans le cadre de la COVID-19. (RÉS. 2021-02-13)

Les élus municipaux octroient le contrat pour la refonte du site Web à Kaléidos Agence Web pour un montant de 6 744,43 $ taxes incluses. (RÉS. 2021-02-14)

Les élus municipaux octroient le contrat pour la mise aux normes du système d'alarme du centre communautaire à Alarmes 911 Rimouski pour un montant de 9 087,43 $ plus taxes. (RÉS. 2021-02-15)

Les élus municipaux autorisent la directrice générale et le maire à signer une entente intermunicipale avec la MRC de Rimouski-Neigette pour le service de réservations du transport collectif dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de 12 mois. (RÉS. 2021-02-16)

Les élus municipaux autorisent madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer au nom de la Municipalité le projet *Partager savoir et saveurs* dans le programme Priorités bioalimentaires du MAPAQ et d'engager la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard à contribuer financièrement dans ce projet pour un montant de 3500 $. (RÉS. 2021-02-17)

Un p'tit peu d'urbanisme

Chers(es) résident (es) de Saint-Anaclet,

Nous tenons à vous informer que vous avez l'OBLIGATION de permettre à l'inspecteur (soit l'inspecteur régional, l'inspecteur en urbanisme, l'inspecteur en évaluation de la MRC) l'accès à votre propriété. Pourquoi ?

Il est de votre devoir de respecter les normes prévues aux règlements d'urbanismes de votre municipalité. Afin de vérifier si vous avez finalisé vos travaux, si vous avez sécurisé l'accès à votre piscine et j'en passe… C'est l'inspecteur régional ou l'inspecteur en urbanisme qui a le POUVOIR d'aller vérifier si le tout répond aux normes et règles de sécurités en vigueur (art. 2.2 du règlement sur les permis et certificats 427-2014)

De plus, lorsque des travaux sont réalisés, ceux-ci doivent être évalués et auront peut-être une incidence sur votre compte de taxes. Il est donc aussi primordial de permettre l'accès à votre propriété à l'inspecteur en évaluation. Vous aurez peut-être la visite de deux (2) inspecteurs dans les prochains mois suite à la date d'échéance de votre permis. Pour de plus amples renseignements, je vous invite à consulter les art. 15, 16 et 18 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Alors, s'il vous plait demeurez courtois avec eux. Le civisme c'est aussi ça !

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme et responsable du service d'inspection

Séance du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 1 mars 2021

COMPTES DE TAXES 2021

Veuillez noter que la première échéance pour acquitter votre compte de taxes est fixée au **jeudi 18 mars**.

Dorénavant, vous pouvez **payer vos comptes** par l'une des options suivantes :

- **Transfert électronique** par l'entremise de la plateforme de votre institution financière. Exemple : Accès D, TelNat ;
- Envoi de **chèque** par la **poste**;
- Paiement en **argent comptant** à **votre institution financière**.

IMPORTANT: Veuillez prendre note qu'à la suite d'un paiement (que ce soit pour les taxes municipales ou une facture), les contribuables ne recevront pas de reçu à moins qu'ils en fassent la demande.

MRC de Rimouski-Neigette

Masques de procédure : « recycler » ou jeter au bon endroit ?

Depuis l'annonce par le gouvernement que les élèves doivent porter un masque jetable à l'école, la question de la disposition de ces masques est devenue un sujet d'intérêt. D'autant plus qu'on en retrouve de plus en plus par terre, dans les stationnements. Comment éviter que ces masques se retrouvent en nature? Comment en disposer adéquatement?

En premier lieu, il est important de savoir que **ces masques ne doivent jamais être mis avec les matières recyclables ni abandonnés dans la rue ou en nature.** Étant des matières « contaminées », la disposition de ces équipements de protection individuelle doit être conforme aux règles émises par la Santé publique afin d'éviter tout risque de contamination. Actuellement, Recyc-Québec préconise de disposer de ces matériaux avec les déchets dans des contenants fermés.

Les options de « recyclage »
RECYC-QUÉBEC a publié le 16 décembre dernier un document intitulé « Entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle ».

Malheureusement, comme le démontre la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata, on se rend compte qu'actuellement, **il n'y a aucune entreprise en mesure de recycler les masques de procédure au Québec**. Et même lorsque c'est tenté, les frais facturés par les entreprises pour participer à leur programme sont très élevés et peuvent facilement dépasser les 13 000 $ par tonne. Si on compare, une tonne de déchets enfouis à Rimouski coûte à peine 130 $ par tonne.

Bien qu'aucune étude scientifique n'ait encore été faite, on peut aussi émettre un **doute sur le gain environnemental de ce "recyclage" des masques par rapport à l'enfouissement au niveau local**. Il faut en effet transporter les masques sur de très grandes distances (émission de gaz à effet de serre) et la valorisation énergétique (incinération) entraîne des émissions polluantes. La traçabilité des matières est aussi un défi pour s'assurer que tout soit fait conformément aux normes en vigueur.

En résumé, avec l'état actuel de la situation, le plus important est que votre masque jetable ne finisse pas dans la rue, puis dans nos cours d'eau! Autant que possible, on privilégie les masques réutilisables et lorsque ce n'est pas possible, on dispose de notre masque dans le bac à déchets!

Pour plus d'information sur les matières acceptées lors des différentes collectes, consultez **Info-bac.ca** ou composez le **418 725-2222**.
environnement@mrc-rn.ca

ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE !

Service des loisirs de Saint-Anaclet

Rallye énigmatique en famille

Du lundi 1er mars au samedi 6 mars, viens t'amuser dans le magnifique sentier pédestre en visitant le labyrinthe des Chevaliers de Colomb. Un petit parcours avec énigmes vous attend ! Pour participer, il vous suffit de vous présenter à la patinoire. Un formulaire de participation vous sera remis. Une fois le rallye terminé, vous devez nous rapporter votre feuille de réponses complétées ; vous devez aussi mettre vos coordonnées (nom et numéro de téléphone).

Vous pouvez le faire seul, en famille ou entre amis, l'important c'est de respecter les mesures sanitaires !

Trottinette des neiges

La population anacloise est invitée à essayer les trottinettes de neiges sur le terrain de soccer derrière la patinoire pendant la semaine de relâche. L'activité est gratuite et se déroulera du 1 au 7 mars, de 10 h à 16 h. Pour participer à cette activité, vous devez vous présenter à la patinoire pour vous inscrire. Deux (2) trottinettes pour adultes et deux (2) trottinettes pour enfants seront à votre disposition.

Glissade

Les familles sont invitées à venir glisser sur la butte derrière la patinoire tout au long de la semaine !

Défi Château de neige

À l'occasion du Défi Château de neige 2021, qui se déroule du 4 janvier au 8 mars prochain, l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent invite toute la population bas-laurentienne à profiter des plaisirs hivernaux par la construction d'un château de neige ! De plus, la Municipalité ajoute à ce concours un volet local. En plus de participer au concours Défi Château de neige, chaque famille qui le désire peut contacter Carl Lavoie du service des loisirs au 418 725-5389 en laissant un message indiquant l'adresse où se trouve votre château ou sculpture, votre nom et numéro de téléphone. Carl se rendra chez vous pour photographier votre œuvre d'art. Nous publierons votre photo sur le Facebook de la Municipalité. Il y aura un tirage de nombreux prix pour les participants ! Vous avez jusqu'au 8 mars à 13 h pour appeler.

Pour plus d'informations concernant les activités, vous pouvez rejoindre Carl Lavoie au 418 725-5389.

Le 8 mars en temps de pandémie

Le 8 mars prochain, pour la première année depuis 20 ans, l'Afeas ne tiendra pas de rassemblements ni ne fera de célébration publique pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. Cela ne signifie pas qu'il faille oublier de commémorer ce jour, car la pandémie accentue ou même crée des inégalités.

Nous témoignons ici de notre solidarité avec toutes les femmes de la planète entière qui voient leur vie chamboulée par la pandémie: pertes d'emploi (plus importantes chez les femmes parce qu'elles occupent des emplois davantage précaires, temporaires ou à temps partiel, dans des secteurs touchés grandement par la Covid-19), risque accru de contracter le virus (parce que plus exposées de par les professions en santé, majoritairement exercées par des femmes, dans les hôpitaux, les CHSLD, les résidences pour ainés, les soins à domicile), et charge mentale décuplée par toutes sortes de contraintes organisationnelles, familiales et professionnelles.

Plus que jamais, la conciliation travail-famille est primordiale. Plus que jamais la part du travail invisible (cheval de bataille de l'Afeas depuis plus de 20 ans) s'avère imposante et importante au sein de la famille et de la société, et ce, à l'échelle planétaire.

Prenons le temps de nous arrêter pour célébrer ensemble cette journée mondiale empreinte encore de trop de disparités dans les droits des femmes. La recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes est toujours d'actualité.

L'Afeas souhaite une belle journée du 8 mars à toutes les femmes.

Et vivement la fin de la pandémie dont nous rêvons, mais qui amènera aussi sa part de bouleversements dans nos récentes habitudes de vie…

Raymonde Vandal présidente, Afeas de St-Anaclet

Un important projet collectif sera réalisé

La végétalisation des rives et rivages du lac à l'Anguille sera réalisée en ce printemps 2021**.** Une réponse positive du MELCC* est nécessaire pour financer ce projet, lequel consiste à reconstruire la bande riveraine et la zone littorale du lac. La plantation de plus 44 000 arbres, arbustes, plantes herbacées et aquatiques sera requise. Nous avons obtenu une très importante adhésion des propriétaires riverains. Le projet va donc bénéficier à 74 % des terrains soit à 42 terrains sur une possibilité de 57 terrains nécessitant des travaux.

Nous désirons aussi rappeler à tous que :

Le lac à l'Anguille est un bien public. Les terrains et leur aménagement sur lesquels sont construits les résidences et les bâtiments de service sont de nature privée.

Les actions touchant les terrains privés, y compris dans la partie en dehors de la bande riveraine c'est à dire dans le bassin versant du lac, doivent être prises en compte et respecter les lois et règlements. L'impact cumulé de ces actions a un apport important en regard de la préservation des valeurs écologiques et biologiques du lac et la sauvegarde des usages de l'eau.

*MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

Note : Pour les riverains n'ayant toujours pas adhéré au projet, il n'est pas trop tard pour le faire en retournant votre protocole d'adhésion rempli et signé à groupe_aim@globetrotter.net / tel : 418-722-0064)

André Lévesque, Président **WWW.apelast-anaclet.org** 2021-03

VIE COMMUNAUTAIRE

TRANSPORT COLLECTIF RURAL
RIMOUSKI-NEIGETTE

PROJET-PILOTE de transport collectif
St-Anaclet / Rimouski

ARRÊTS

Coin rue Bérubé/rue 23 avril 2001

Église

Bureau municipal

HORAIRE

Lundi au vendredi

Départ de St-Anaclet vers Rimouski : 7 h 30

(Arrivée vers 7 h 45)

Départ de Rimouski vers St-Anaclet :16 h 45

(Arrivée vers 17 h)

Vous pouvez monter ou descendre n'importe où sur le trajet, il suffit de le mentionner lors de la réservation.

TARIFS

Régulier : 2,37$/déplacement (à l'achat de 40) ou 5,00$ à l'unité

Étudiant : 1,62$/déplacement (à l'achat de 40) ou 3,50$ à l'unité

Paiement en ligne ou par la poste

Une réservation doit être faite pour chaque déplacement, en ligne ou par téléphone.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : transportrn.ca ou 418 724-5155

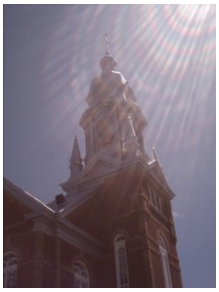

Sauvegarde et réaménagement de l'église de Saint-Anaclet
Où en sommes nous?

La pandémie a chamboulé l'échéancier du projet de réaménagement de notre église afin d'en faire un lieu public multifonctionnel. On se rappellera qu'en 2019, une entente de principe est intervenue entre la Fabrique et la Municipalité de St-Anaclet pour le transfert de l'église et du presbytère.

Les intervenants au projet maintiennent leur intérêt, bien que la démarche soit ralentie. La Fabrique est actuellement mobilisée pour assurer un fonctionnement minimal, en respectant les contraintes sanitaires. Le Conseil de Fabrique sait que le Comité de sauvegarde devrait se remettre au travail au retour à la normale. C'est aussi le souhait du Conseil municipal.

La Municipalité fait des démarches pour réaliser un montage financier du projet. Quand l'appui des partenaires sera assuré et que toutes les informations de transformation de l'église en édifice communautaire municipal seront disponibles, la Municipalité va consulter la population.

Nous vous tiendrons informés au cours des prochaines étapes. Nous gardons le cap sur l'objectif d'assurer la **pérennité de notre église**, un bâtiment à haute valeur patrimoniale et un symbole identitaire fort.

Claude Roy,
marguillier et animateur du Comité de sauvegarde

LE CPE RECHERCHE UNE PERSONNE ACCUEILLANTE!

CPE Les Petits Soleils Magiques
147 rue Lavoie
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0
Téléphone: (418) 723-4977
Télécopieur: (418) 721-3177
Courriel: cpesoleils@globetrotter.net

Recherche personne dynamique et bienveillante qui adore les enfants pour effectuer du remplacement occasionnel afin d'accueillir les enfants à la porte le matin (7 h à 8 h 45) et de procéder à leur départ en fin de journée (15 h 15 à 17 h 30), et ce, pour une période indéterminée.

Information : Julie Lesage 418-723-4977 ou cpesoleils@globetrotter.net

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont publiés sur notre site internet sous l'onglet « Vie municipale ».